



**Conseil général  
Mont-la-Ville**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil général de Mont-la-Ville du 27 février 2025**

Légalement convoqués les membres du Conseil général sont réunis, ce jeudi 27 février 2025, sous la présidence de M. Cyril Delacrétaz.

Les scrutateurs sont Mmes Laetitia Rochat Christine Clerc.

La secrétaire est Mme Véronique Moullet.

En préambule à cette séance du Conseil et afin d'améliorer et faciliter la prise de notes pour le procès-verbal, la séance est dès maintenant enregistrée. Enregistrement qui sera détruit dès lors qu'il ne sera plus utile. Pour la bonne compréhension de chacun et pour la prise de note du procès-verbal la personne qui se voit octroyer la parole, est priée de se lever et de s'annoncer comme le stipule l'art. 67 du règlement.

### **1. Appel**

47 conseillers/ères sont présent(e)s et 16 sont excusé(e)s. Le Conseil comptant 69 membres, le quorum est largement atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 24 voix.

### **2. Assermentation du Conseil général**

Selon l'article premier du règlement du Conseil, tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du Conseil général, sauf les membres de la Municipalité. Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la Commune et avoir prêté serment.

MM. Cédric Weissert et Loris Cuvit sont assermentés.

Le conseil est maintenant composé de 71 membres, dont 49 sont présents. La majorité absolue est à présent de 25 voix.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Avec la convocation, les conseillers ont reçu un ordre du jour en 11 points.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

### **4. Courrier(s)**

Depuis la dernière séance à part les excuses pour la séance, le bureau du Conseil a reçu un courrier. La lettre de démission au 12 juin 2025 (prochaine séance) de M. Grégory Gabriel.

Le Président remercie M. Gabriel pour son travail et son intérêt pour la commune de Mont-la-Ville. Pour rappel, il a intégré le Conseil de Mont-la-Ville l'année de ses 18 ans et a tout de suite œuvré au sein du bureau en tant que scrutateur suppléant. En conséquence d'un déménagement dans une autre commune il a dû quitter le Conseil pour quelques années et l'a réintégré à son retour dans la commune, jusqu'à ce jour, en prenant une place à la commission des finances et comme scrutateur suppléant. Le Président lui souhaite plein de succès dans sa nouvelle formation et espère le revoir au Conseil une fois que sa formation sera terminée et qu'il aura à nouveau plus de temps.

### **5. Communication de la Municipalité**

Mme Brulhard annonce qu'une soirée d'information est fixée au 3 avril 2025, 19h00, pour le suivi du PECC. Il y aura une présentation des résultats du bilan carbone de la commune ainsi qu'un atelier participatif. Un tout ménage sera distribué.

### **6. Echancier – point de situation**

PECC : la municipale en charge a déjà donné les informations au point précédent.

Travaux de l'Église : pas de nouveauté, en cours.

Différentes associations dont fait partie la commune : pas de nouveautés.

### **7. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024**

Le procès-verbal (ci-après PV) de la séance du 5 décembre 2024 a été envoyé avec la convocation. Il a été formellement approuvé par le bureau. La lecture du PV n'est pas demandée.

Le PV est accepté à la majorité (trois abstentions, pas d'avis contraire).

## **8. Préavis municipal 01/2025 – projet d'améliorations structurelles *Etape 4 du projet d'amélioration d'adduction d'eau sur les alpages de Mont-la-Ville***

Pour rappel, un premier préavis pour l'étape 4 des améliorations structurelles sur les alpages a été présenté et proposé au Conseil lors de la séance du 5 décembre 2024.

Après avoir soulevé un certain nombre de points divergents avec un précédent projet, sur lequel s'était basé ENM pour son plan de contrainte et qui permettait d'avoir de l'eau sur l'arrière du Sasselet durant les travaux des éoliennes (avec des structures qui devaient rester une fois celles-ci terminées et qui ne pouvaient pas se faire avec le nouveau projet du préavis 07/2024), la Municipalité a proposé de retirer le dit préavis.

Contrairement à la séance précédente, le Président ne va pas se récuser. Il s'agit d'un nouveau préavis pour lequel il n'a pas de remarque ou de question à faire à titre personnel.

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu :

- Le préavis municipal no 01/2025 concernant l'étape numéro 4 du projet d'amélioration d'adduction d'eau sur les alpages de la commune de Mont-la-Ville

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Eliane Zürcher, pour la lecture du rapport de la commission.

Ce rapport, qui complète le préavis municipal, ne comprend pas d'amendement et recommande au Conseil d'accepter la demande de crédit de CHF 1'110'000.00 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que prévus dans le préavis.

La Municipalité ne souhaite pas apporter des compléments d'information.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de compléments.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal no 01/2025.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

### **Vote**

Le Conseil général décide à l'unanimité :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis
2. De lui allouer cet effet un crédit de CHF 1'110'000.00
3. D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense de la manière suivante :
  - subventions cantonales (AF VD) : CHF 466'200.00
  - subventions fédérales (AF CH) : CHF 366'300.00
  - trésorerie courante : CHF 277'500.00

4. D'amortir le solde à charge de la commune de CHF 277'500.00 de la manière suivante :
  - prélèvement sur fonds de réserve « Chalet de Yens » : CHF 125'600.00
  - prélèvement sur fonds de réserve « investissement futurs » : CHF 151'900.00

Avant de passer au point suivant, le Président annonce qu'une sortie du Conseil va être organisée sous forme de promenade avec repas afin de visiter les chalets d'alpage, de pouvoir admirer le patrimoine de la commune de Mont-la-Ville et visualiser les investissements déjà réalisés ainsi que ceux qui sont prévus à terme. Cette sortie aura lieu au mois d'août. La date précise et les détails de cette journée seront communiqués ultérieurement.

## **9. Droits des conseillers – motions, postulats, dépôts de projets**

**Art. 52.-** Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative :

- a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ;
- b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil général ;
- c) en proposant lui-même un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil ;

Pour être traité dans la séance du jour, il est nécessaire que l'initiative (motion ou postulat) soit déposée 10 jours avant la séance du Conseil pour que le bureau puisse examiner et proposer au Conseil la recevabilité de l'initiative. Dans le cas contraire, l'initiative sera traitée à la séance suivante.

A ce jour, aucun courrier n'a été transmis.

## **10. Communication du bureau du Conseil**

### *Prochaines séances du Conseil*

Les prochaines dates de Conseil pour 2025 seront confirmées par convocation personnel et affichées au pilier public mais notez déjà que les dates retenues par la Municipalité et le bureau sont les 12 juin, 18 septembre et 4 décembre 2025.

Les Conseils du 12 juin et du 4 décembre sont obligatoires pour passer les comptes et le budget, la date de septembre sera utilisée ou non en fonction de la quantité et l'urgence des sujets à traiter.

Les prochaines séances sont maintenues à 20h00 afin de maintenir le quorum.

## Prochaines votations et élections

**18.05.2025** Pas de votation populaire fédérale le 18 mai 2025. Le Conseil fédéral a décidé de ne pas fixer de scrutin fédéral le 18 mai 2025.

Nous aurons néanmoins une élection à Mont-la-Ville pour élire un(e) municipal(e) à la suite de la démission de M. Patrick Wulliens.

**28.09.2025**

**30.11.2025**

## Disponibilité des fichiers de chaque séance du Conseil

Pour information, une adresse mail a été dédiée pour le bureau du Conseil : [conseil@montlaville.ch](mailto:conseil@montlaville.ch); elle est publiée sur le site internet officiel de Mont-la-Ville.

*Les fichiers de chaque séance de conseil général sont aussi disponibles en ligne : [https://mont-la-ville.ch/ >OFFICIEL > CONSEIL GENERAL > REPERTOIRE](https://mont-la-ville.ch/>OFFICIEL>CONSEIL%20GENERAL>REPertoire)*

## Economie de papier ou préférence par voie électronique

Comme décidé lors de la procédure d'acceptation du nouveau règlement, une possibilité est offerte aux membres du Conseil de recevoir la convocation et les annexes par courriel.

La disposition légale reste toujours que ces documents sont envoyés par courrier mais les instances cantonales estiment qu'une dérogation est possible avec l'accord exprès du conseiller.

C'est pourquoi l'art. 21 du règlement du Conseil général de Mont-la-Ville stipule « *Le Président convoque le Conseil par écrit. En cas d'accord du conseiller, la convocation et les annexes peuvent être envoyées par courriel. (...)* »

L'accord explicite et préalable du/de la conseiller/ère étant donc indispensable, un formulaire a été préparé et sera à disposition auprès du bureau à la fin du Conseil. Le conseiller doit s'engager à communiquer à l'administration communale ([mont-la-ville@bluewin.ch](mailto:mont-la-ville@bluewin.ch)) tout changement d'adresse de courriel dès sa survenance afin de garantir l'envoi correct des documents. A défaut de cette information, le conseiller prend note que le secrétariat du Conseil et d'administration communale ne peuvent pas être tenus pour responsable de la non-distribution du courriel.

## **11. Propositions individuelles**

M. Cyril Delacrétaz a une question pour la Municipalité concernant un problème de connexion internet. Après discussion, son opérateur lui a indiqué que la commune devait faire la démarche auprès de Swisscom afin de résoudre le problème.

M. Patrick Agassis, propose à M. Delacrétaaz d'écrire à la Municipalité afin qu'elle prenne contact avec Swisscom.

M. Etienne Clerc apporte un complément concernant la fibre optique. Les câbles pour la fibre optique sont déjà acheminés jusqu'au village ; depuis César-Roux, ceux-ci sont en cuivre jusqu'aux habitations.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 20h30. Il remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur active participation.

Le Président

La secrétaire

Cyril Delacrétaaz

Véronique Moullet